

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_107

OBJET : BORDEAUX MÉTROPOLE - PLAN EN FAVEUR DU LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Le 12 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 novembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guérolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absente :

Mme Isabelle TEURLAY NICOT

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

La politique de l'habitat est un axe majeur du projet métropolitain et plus particulièrement au titre de la production de logements et de l'amélioration de l'offre existante.

Dans un contexte de profonde crise immobilière depuis 2022, caractérisée par une chute sans précédent de la demande, la métropole déploie un plan d'actions ambitieux pour relancer la production de logements.

Ce plan d'actions agit sur différents leviers pour favoriser l'action des acteurs de la construction (bailleur, promotion immobilière) et pour accompagner les communes dans leurs efforts pour la construction de logements à travers notamment une revalorisation importante du soutien métropolitain pour la réalisation des équipements publics dont elle a la compétence.

Dans le cadre de ce plan d'actions, la métropole propose à ses communes membres un dispositif visant à maintenir des objectifs de production de logements neufs compte tenu des besoins importants identifiés sur le territoire pour accueillir une nouvelle population et celle déjà présente.

Le versement de cette contribution métropolitaine est soumis au respect des objectifs quantitatifs et de mixité sociale du programme local de l'habitat (PLH) traduit dans le volet A habitat du PLU 3.1 en vigueur.

Pour la commune de Bègles ces objectifs sont les suivants :

| Commune | Objectifs annuels du PLH | |
|---------|--------------------------|------------------------------|
| | Nb total de logements | Dont logement locatif social |
| Bègles | 320 | 96 |

La participation métropolitaine prend la forme d'une subvention d'équipement libre d'affectation d'un montant forfaitaire de 1 500 € par logement.

L'objectif de production sera évalué à partir du nombre total des logements individuels ou collectifs objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2025.

Compte tenu de la crise immobilière en cours et de la baisse attendue du nombre de permis de construire déposés, la période retenue pour atteindre les objectifs de production annuels a été portée à 18 mois.

L'atteinte des objectifs de production sera vérifiée à l'issue de la période sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par les communes. L'aide sera versée par la métropole aux communes bénéficiaires dans le courant du premier trimestre de l'année 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération de Bordeaux Métropole du 17 juin 2024 instituant un plan en faveur du logement et d'accompagnement des communes

CONSIDÉRANT que Bordeaux Métropole a adopté le 7 juin 2024 un plan en faveur de la production de logements et que ce plan vise aussi à accompagner les communes dans le financement des équipements relevant de leurs compétences.

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles partage les objectifs métropolitains d'accueil, de solidarité et d'inclusion.

CONSIDÉRANT que ces politiques ne doivent pas dégrader la qualité des services publics indispensables à nos territoires.

CONSIDÉRANT que le contexte financier national justifie cette solidarité métropolitaine.

DÉCIDE

Article 1 : Décide de solliciter Bordeaux Métropole en vue de bénéficier des financements prévus par la délibération du 17 juin 2024 relative au plan en faveur du logement et d'accompagnement des communes

Article 2 : Décide de fixer *a minima* les objectifs sur la période concernée tels que :

| <u>Commune</u> | <u>Objectifs</u> | |
|----------------|------------------------------|-------------------------------------|
| | <u>Nb total de logements</u> | <u>Dont logement locatif social</u> |
| <u>Bègles</u> | <u>320</u> | <u>96</u> |

Article 3 : D'inscrire la recette au chapitre 13 article 13251 du budget principal de la Ville.

| VOTANTS : 34 | | VOIX |
|---------------------|----|-------------|
| Pour | 34 | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 12 novembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH